

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 18 septembre 2023 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Roland Rüttimann, Président
- Mmes Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Patrick Amstad, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Raphaël Vidon, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- MM. Marc Truan, Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint
- Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

**Absent(e)s :**

- M. Jérémy Annen (excusé)

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communication des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Projets de résolutions :
  - 5.1 Projet de résolution R21 : Modification des limites de zones dans le secteur de la route de Moillebin 2, 4 et 6, parcelles no 10188 et 10910
    - Présentation de la résolution
    - Vote de la résolution
  - 5.2 Projet de résolution R22 : Approbation du plan directeur forestier
    - Présentation de la résolution
    - Vote de la résolution
6. Projets de délibérations :
  - 6.1 Projet de délibération D271 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 140'000.- destiné à financer l'étude du projet d'architecte pour la construction d'immeubles au centre du village.
    - Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 30 août 2023
    - Vote de la délibération

- 6.2 Projet de délibération D272 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 5'403'000.- destiné à financer les frais de construction d'un pavillon scolaire provisoire et autorisation d'emprunter.
- Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 13 septembre 2023
  - Vote de la délibération
7. Nomination de président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2024
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis Clos : demandes de naturalisations
- 

*M. Roland Rüttimann, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse M. Jérémy Annen.*

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023**

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. le Président fait remarquer que plusieurs conseillères et conseillers municipaux n'ont pas confirmé leur présence à l'apéritif *Assemblage'S* et les prie de le faire d'ici au 19 septembre 2023.

### **3. Communication des Président-e-s de commissions**

Mme Tomassi indique que la commission Finances, sécurité et règlements s'est réunie le 4 septembre. La séance avait pour objet l'examen et l'approbation des comptes de l'EMS de Drize, soit l'association et la fondation. Les résultats seront portés à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal. Une pétition concernant la sécurité au quartier du chemin du Champ-Carré a également été examinée, la Mairie ira à la rencontre des pétitionnaires.

### **4. Communications de la Mairie**

*Communications de M. Guy Lavorel, Maire*

#### **Jumelage**

Le comité de jumelage s'est réuni à trois reprises pour examiner la possibilité d'un jumelage avec une commune en Arménie. La commune de Tsakhkadzor a été suggérée par un interlocuteur arménien de Troinex. Cette commune partage plusieurs caractéristiques avec Troinex, notamment sa situation géographique et son nombre d'habitants. Cette commune arménienne est dynamique et est située dans la région de Kotayk à environ 60 km de la capitale Erevan. Elle est notamment connue comme une station de sports d'hiver et est équipée d'un téléphérique de conception suisse. De plus, cette commune est riche en patrimoine abritant divers sanctuaires et églises témoignant de l'histoire arménienne.

Dans le cadre de ce projet de jumelage, une délégation du comité se rendra en Arménie du 18 au 23 octobre, le but étant de mieux connaître la commune et de discuter avec les autorités locales des détails de ce potentiel jumelage.

### **Nouvelle zone sportive**

Le club de tennis a pris possession des locaux et a signé la convention le 10 août, formalisant ainsi l'utilisation des installations.

La crèche a ouvert ses portes le 14 août, l'accueil s'est bien passé et les enfants découvrent l'allemand. Le quatrième terrain est presque fini, il ne manque que les buts, mais ils seront bientôt mis à disposition.

Le restaurant accueillera ses premiers clients avant la fin de l'année. Le gérant attend actuellement l'autorisation d'exploiter pour lancer les opérations.

Le pavillon en bois destiné au tennis a été commandé avec un devis général révisé et optimisé à CHF 93'000.-. Les aménagements extérieurs ont été réduits à la demande de la commission.

Le parking est en voie de finalisation et sera ouvert début octobre, le temps de laisser l'herbe pousser. Un parcomètre sera installé offrant une gratuité de 3 h du lundi au samedi. L'écopoint de la zone est en cours de réalisation.

L'ensemble de ces développements marque des états importants dans la réalisation de cette nouvelle zone sportive et tout semble être sur de bonnes voies pour une utilisation complète et réussie des différentes installations.

### **Enquête publique de la limitation de vitesse sur la route d'Anney**

La pétition des jeunes a vraisemblablement porté ses fruits car l'Office cantonal des transports a fait paraître en septembre une enquête publique concernant la limitation de vitesse sur la route d'Anney pour des raisons de sécurité routière et en raison de l'absence d'aménagements pour les cyclistes. La vitesse sur la route sera limitée à 50km/h. Cette mesure concerne le tronçon de la route d'Anney entre le rondou de Carouge et la Croix-de-Rozon, cela impacte les communes de Plan-les-Ouates, Bardonnex et Troinex. Actuellement, cette initiative est en enquête publique permettant aux citoyens ainsi qu'aux parties intéressées de présenter leurs observations ou objections.

### **PLQ Lullin**

Une séance de concertation a été organisée par les services de l'État pour le développement du PLQ Lullin, les voisins directs étaient invités. Les informations données concernaient principalement l'évolution du projet (habitats seniors, logement étudiant, coopérative de logement, logements en PPE) ainsi que l'évolution du parking et son accès par la rampe existante des immeubles 13, 15 et 17. Sur la trentaine de personnes présentes, seulement trois personnes venaient des habitations 13, 15, 17 Lullin, ces dernières ayant mal pris la mutualisation de la rampe de parking. De ce fait, une séance sera organisée pour ces locataires afin de les informer spécifiquement sur les mesures d'accompagnement de cette mutualisation de l'accès au parking.

### *Communications de M. Marc Truan, Adjoint*

Pas de communication.

Communications de M. Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint

### **Plan mobilité sénior**

Dans le cadre de la politique communale pour les aînés de la commune, l'une des préoccupations des autorités est la mobilité.

La Mairie a mandaté l'ATE (Association des transports et environnement) pour réaliser un plan de mobilité senior sur l'ensemble du territoire communal qui permettra d'apporter des éléments précis sur les principales préoccupations. Pour cela, il a été envoyé à plus de 350 aînés un questionnaire dont les réponses seront récoltées et traitées par l'ATE. Par ailleurs afin d'approfondir et de cartographier les problématiques liées à la mobilité des seniors, un atelier de travail participatif sera organisé le lundi 30 octobre prochain de 14 h à 17 h à la salle des fêtes.

### **Canicule**

La Mairie a mis en place cette année un plan d'action dans le cadre d'une canicule sévère de niveau 4 (niveau de crise) dont les principaux éléments sont les suivants :

- Insertion d'une information dans le TROIMAG ;
- Bandeau sur le site internet invitant les personnes vulnérables à s'annoncer ;
- Possibilité de se rendre dans une salle climatisée à Carouge et organisation des trajets par la commune ;
- Mise en place d'une stratégie de ressources afin de venir en aide aux collaborateurs communaux pour effectuer les différentes tâches notamment les travaux pénibles en extérieur.

À savoir qu'un courrier a été envoyé à tous les habitants de Troinex en date du 16 août, en lien avec le niveau 4 afin de les sensibiliser à cette hausse de chaleur et en invitant les personnes les plus vulnérables à s'annoncer et à rester en contact avec les services communaux pour tout besoin.

### **Retours sur les manifestations :**

#### **Inauguration de la crèche et du restaurant**

Le vendredi 23 juin 2023 restera une date importante car le public est venu en grand nombre visiter ce nouveau lieu très attendu par l'ensemble de la population de Troinex. La crèche était ouverte au public et par petits groupes l'architecte en personne a fait découvrir sa fierté à la commune ; un bon choix de matériaux et de couleurs pour que tout soit harmonieux. L'ouverture du futur restaurant est prévue en fin d'année.

#### **Fête des 8P**

Le mardi 27 juin 2023 s'est déroulée une sympathique soirée dédiée aux jeunes qui quittaient l'école primaire pour le cycle d'orientation. La Compagnie Caractère a réuni les jeunes par une chorégraphie intitulée *utopia*. Chaque élève est reparti avec quelques devoirs d'été, un livre ou un dictionnaire, comme symbolique de leur scolarité à Troinex.

#### **Fête du jardin d'enfants**

Le jeudi 29 juin 2023, les enfants et les parents se sont retrouvés à la salle Moillebin après un cortège haut en couleur.

Nous remercions les organisateurs de la petite enfance pour l'organisation de cette soirée ainsi que TSHM qui se sont occupés de préparer la salle de réception.

## **Promotions scolaires**

Après un cortège sur le thème des animaux et du futur, les élèves ont pris un goûter sous le couvert de la salle Moillebin servi par les membres de l'APE.

Cette année en remplacement du manège pour les grands, un trampoline géant ainsi qu'un mur virtuel ont été installés. Il y avait en outre des manèges pour les petits et moyens, un château gonflable, baby-foot et une grande roue en bois.

Le repas préparé par l'Amicale des sapeurs-pompiers a rencontré un vif succès, l'APE a également préparé des repas et les dames de Troinex ont préparé d'excellents gâteaux.

## **Fête nationale du 1<sup>er</sup> août**

La fête était magique et environ 500 personnes ont répondu présent à cet événement traditionnel.

Lors d'une première partie officielle, nous avons pu accueillir les discours du maire Guy Lavorel et de Mme Nathalie Fontanet, vice-présidente du Conseil d'État ainsi qu'une allocution de la Jeunesse de Troinex. Par la suite, les naturalisés se sont présentés en lisant le pacte de 1291.

Pour la première fois, le feu de joie a été préparé dans le triangle herbeux à côté du parking de la salle des fêtes et s'est embrasé grâce aux flambeaux qui éclairaient le cortège précédemment.

Enfin, M. Heinz Schrey, président du Fil d'Ariane, a entonné l'hymne national suisse.

Nous remercions vivement toutes les personnes ayant permis la réussite de cet événement.

## **Vernissage et exposition Ferme de la Culture**

Le 23 août 2023, l'exposition des projets du concours de la Ferme de la Culture a été inaugurée dans une ambiance conviviale à la salle des fêtes de Troinex. L'exposition s'est terminée le 5 septembre et a permis de mettre en avant une grande qualité et créativité des projets soumis.

Nous remercions tous les bureaux d'architectes ayant participé avec une contribution exceptionnelle.

Le bureau d'architecte Aeby Perneger & Associés SA à Carouge a été déclaré lauréat du concours. Cette étape cruciale est désormais franchie et ouvre la voie à une collaboration fructueuse pour la réalisation de la Ferme de la Culture, un projet d'avenir très attendu pour la commune de Troinex.

## **Apéritif de la rentrée**

Le 25 août 2023, les fortes chaleurs nous ont contraints de déplacer le traditionnel apéritif de la rentrée au parc de Colchique afin d'y trouver davantage de fraîcheur. Entouré de verdure, le parc a accueilli environ 250 personnes dans une ambiance conviviale et joyeuse. La météo capricieuse nous a montré qu'un parasol peut avoir une double utilisation, celle de protéger du soleil, mais également de la pluie qui fut l'invitée surprise de la soirée.

## **Tournoi de l'Agorespace**

Le 16 septembre 2023, après son interruption en 2017, le tournoi de l'Agorespace a été repris par la Jeunesse de Troinex.

Pour leur première manifestation, les organisateurs sont satisfaits du déroulement et très contents de la participation. Sept équipes de football et treize équipes de pétanque ont répondu présent et se sont affrontées devant un public nombreux. Il s'agit d'un bon présage pour l'année prochaine. Un grand merci à la Jeunesse de Troinex.

### **Salon littéraire de la Ferme Rosset**

Le 17 septembre 2023, la 1<sup>ère</sup> édition du salon littéraire fut un beau succès, encourageant pour la suite. Plus d'une douzaine d'auteurs, illustrateurs et artistes étaient présents avec un stand. Chacun avait un temps consacré pour présenter une partie de leurs œuvres au public.

Nous remercions la bibliothèque de Troinex ainsi que l'Association Amazonie qui ont également participé à cette journée.

### **Manifestations à venir :**

- Mercredi 20 septembre : Repas des Aînés pour la semaine du goût
- Vendredi 22 septembre : Journée à pied à l'école avec la participation de Mme Anne Hiltbold, Conseillère d'État
- Vendredi 22 septembre : La Nuit est belle
- Vendredi 29 septembre : Apéritif d'Automne
- Du 5 au 8 octobre : Festival Assemblage'S
- Jeudi 12 octobre : Portes ouvertes de la Mairie pour les 8P dans le cadre de la semaine de la démocratie
- Vendredi 13 octobre : Débat-repas TSHM dans le cadre de la semaine de la démocratie
- Mardi 31 octobre : Accueil des nouveaux habitants du Parc des Crêts
- Jeudi 2 novembre : Conférence « les enjeux climatiques »

## **5. Projets de résolutions**

### **5.1 Projet de résolution R21 : Modification des limites de zones dans le secteur de la route de Moillebin 2, 4 et 6, parcelles no 10188 et 10910**

Mme Bocquet donne lecture du projet de résolution R21 :

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*La commune de Troinex souhaite réaffecter les parcelles n°10188 et n°10910 actuellement en zone agricole (ZA) en zone affectée à de l'équipement public avec les normes de la 4<sup>ème</sup> zone rurale. Ces parcelles sont situées au cœur du village et proche de plusieurs équipements publics. La surface concernée par cette modification est de 5'604 m<sup>2</sup>.*

*Cette initiative vise à répondre à plusieurs besoins notamment l'aménagement d'espaces verts et de jardins publics, ainsi que la création de nouveaux équipements pour accueillir une estimation de 1500 nouveaux habitants dans les prochaines années.*

*La commune est guidée par la double volonté d'aménager des espaces verts et des jardins irrigués par un système de parcours piétons à l'échelle du village et avoir la possibilité de pallier les manques d'équipements publics.*

**L'OBJECTIF ET LE PROJET D'AMENAGEMENT :**

- Déclasser les derniers terrains situés en zone agricole enclavés au centre du village pour permettre la construction d'un centre villageois dédié aux équipements et aux aménagements publics
- Conserver le caractère arboré existant de la parcelle
- Parcours piéton permettant la liaison entre les équipements communaux environnants.
- Requalification de la parcelle de MZ tout en améliorant les qualités d'usage.

*Une affectation cohérente avec les besoins en équipements et en aménagements publics favorisant la cohésion sociale dans le centre du village.*

*Ce processus doit s'appuyer sur une résolution afin d'entamer la procédure d'enquête publique que nous vous proposons de voter ce soir, dont le but est de confirmer la volonté du Conseil municipal de soutenir cette modification de zone.*

*Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver la résolution qui vous est soumise.*

*La Mairie*

Discussion

M. le Président ouvre la discussion et cède la parole à M. Calame.

M. Calame affirme que, comme discuté en commission, l'ensemble des objectifs sont justes et bénéfiques pour l'avenir de la commune. Cependant, l'ensemble des objectifs peut également être atteint en transformant la zone agricole en zone de verdure. La seule différence est que les constructions seront légèrement plus contraignantes mais resteront tout de même possibles. M. Calame précise également qu'une zone de verdure n'est pas une forêt et qu'il s'abstiendra lors du vote.

Mme Latour demande, afin d'assurer la bonne compréhension de tous, de quelles parcelles il s'agit.

M. le Maire répond que les deux parcelles évoquées sont celles du parc de Colchique, entre la Ferme de la Culture et la salle communale ainsi que la petite parcelle qui longe l'immeuble des jeunes actuellement.

Mme Latour indique que lorsque ce projet a été présenté en commission, les ingénieurs ont mentionné que le déclassement allait permettre des constructions. À l'instar de ce que M. Calame a dit, Mme Latour s'interroge sur le fait que le parc de Colchique soit un endroit propice aux constructions. Ainsi, la possibilité de construire avec ce déclassement est donnée car les ingénieurs avaient parlé de rotonde. De ce fait, il est effectivement possible dans un endroit créé pour la biodiversité de construire théoriquement du bâti. Désormais, la question se pose de savoir s'il faut réellement déclasser ce terrain en zone de construction ou s'il serait plus judicieux d'opter pour la solution, suggérée à l'époque par M. Calame, de déclasser en zone nature, ce qui permettrait de réaménager, mais sans construire.

Selon M. Botbol, le but de la Mairie n'est pas de construire. Mme Latour demande alors pour quelle raison il ne serait pas envisageable de mettre les parcelles en zone verdure.

M. le Maire répond que le but est de pouvoir possiblement y faire des constructions. De plus, il rappelle que le projet de faire un skatepark est toujours d'actualité. Avec l'arborisation de la parcelle, il serait difficile de faire un petit immeuble, et ce, même avec une volonté politique. Ainsi le déclassement faciliterait la possibilité de faire des petits aménagements d'intérêt public.

M. de Weck annonce que le groupe des Verts demande de procéder à un vote sur le déclassement en zone verdure. S'agissant d'une proposition éloignée de la résolution, il suggère que cela soit voté avant le vote de la résolution présentée.

Mme Latour demande s'il est possible de séparer les deux terrains. En effet, déclasser la zone agricole fait sens pour le skatepark car il y a un réel besoin d'aménagement en béton mais le parc de Colchique pourrait être traité différemment. Les deux terrains sont dans la même résolution alors que l'utilisation est différente.

M. le Maire répond qu'il n'y a que deux parcelles. Le terrain sur lequel un skatepark pourrait être construit fait partie de la même parcelle où se trouve le parc de Colchique. Lorsque la Mairie a voulu réaliser ce skatepark, il y a environ 7 ans lors de la semaine de la démocratie, il avait été conclu que tant que la parcelle ne serait pas déclassée rien ne pourrait être fait.

À la question de M. le Président de savoir quelle est la réelle demande des Verts, M. de Weck répond qu'ils souhaitent voter le principe de déclassement des parcelles en zone de verdure.

M. Berthet demande à M. le Maire si des compensations seront demandées suite au déclassement au vu du fait qu'il s'agit de deux parcelles en zone agricole. Ce à quoi M. le Maire répond par la négative en expliquant que lorsqu'un arbre est coupé, des compensations sont automatiquement faites ailleurs.

M. le Président propose de voter l'amendement concernant le souhait de passer les parcelles en zone verdure.

- L'amendement est refusé par 9 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président donne lecture de la résolution R21 :

**Projet de modification des limites de zones dans le secteur de la route de Moillebin 2, 4 et 6, parcelles no 10188 et 10910**

*Vu l'article 30A, alinéa 1, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu l'article 15A, alinéas 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987,*

*vu le projet de Plan directeur communal et plus particulièrement sa fiche no 1 « Centralité élargie »,*

*vu le projet de loi et le plan de modification des limites de zones no 30228,*

*vu le projet présenté par le bureau Tanari Architectes-urbanistes à la commission Urbanisme, mobilité et grands projets le 26 avril 2023,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

1. *Approuve : le projet de modification des limites de zones dans le secteur de la route de Moillebin 2 4 et 6, parcelle No 10188 et 10910 actuellement en zone agricole.*
2. *Décide : de créer une zone affectée à de l'équipement public avec les normes de la 4ème zone rurale, selon le projet de loi et le plan de modification des limites de zones no 30228.*
3. *Demande : à la Mairie de remettre au Conseil d'Etat la résolution afin d'engager la procédure de la modification des limites de zones dans le secteur de la route de Moillebin 2 4 et 6, parcelles no 10188 et 10910*

- **La résolution R21 est approuvée par 11 oui, 3 non, 1 abstention.**



## 5.2 Projet de résolution R22 : Approbation du plan directeur forestier

Mme Bocquet donne lecture du projet de résolution R22 :

*Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Le plan directeur forestier s'inscrit dans une approche de durabilité et a pour vocation de préserver et valoriser les ressources issues de ce patrimoine naturel unique qu'est la forêt.*

*Il intègre également des objectifs en termes d'information et de sensibilisation pour mieux réguler les impacts que subissent les forêts et les interactions entre les usagers.*

*Dans la politique forestière genevoise, les principales fonctions assignées à ces espaces consistent à :*

- *Préserver la nature, le paysage et la biodiversité ;*
- *Accueillir le public en tant qu'espace de bien-être ;*
- *Fournir des ressources dont le bois.*

*Le plan directeur forestier s'articule autour de trois lignes :*

1. *STRUCTURER LE TERRITOIRE : Place de la forêt dans le territoire genevois, tant en termes de répartition paysagère que de conservation.*
2. *PREPARER LES FORETS DE DEMAIN : Gestion et utilisation de la forêt entre ressource à valoriser et patrimoine à conserver, dans un contexte en forte évolution.*
3. *SE PROMENER DANS LES BOIS : Équilibre entre la mise à disposition de la population d'espaces naturels de détente et la nécessité de préservation de ces derniers.*

*Ce processus d'information et de consultation doit s'appuyer sur la résolution que nous vous proposons de voter ce soir, dont le but est de confirmer la volonté du Conseil municipal de soutenir les orientations de ce plan forestier.*

*Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver la résolution qui vous est soumise.*

*La Mairie*

### Discussion

Mme Latour, consciente que cela représente du travail supplémentaire, propose que le plan forestier fasse l'objet d'une information avec une présentation au public. Dans la mesure où cela est faisable, M. Botbol approuve cette initiative.

M. le Maire estime que c'est possible mais qu'il est nécessaire de faire appel au service de l'Etat. Il espère la présence de nombreuses personnes. Mme Latour ajoute que certaines communes dans le Canton ont fait des présentations au public, cependant le nombre de présences est inconnu.

M. Berthet estime qu'au vu des contraintes du plan directeur sur les propriétaires privés en bordure de forêt, il est important que ces derniers soient informés afin de prendre conscience de leur responsabilité quant aux forêts. M. de Weck soutient qu'une information dans le journal communal et/ou sur le site internet de la commune est nécessaire pour que l'ensemble de la commune soit au courant qu'il existe un plan directeur forestier avec un certain nombre de paramètres importants.

M. le Maire affirme qu'une séance publique peut être organisée, des interlocuteurs en mesure d'expliquer ce plan directeur conséquent doivent être trouvés. Mme Raymond-Dorsay ajoute

qu'il serait judicieux d'avoir un résumé compréhensible du « pavé » que représente le plan directeur forestier.

M. le Président propose que la Mairie s'occupe de trouver la solution la plus optimale pour informer les habitants de la commune.

Mme Schneider-Bidaux est d'avis que les deux formes d'information au public - journal et séance publique - sont nécessaires. N'étant pas pressé par le temps, elle pense que l'information peut figurer dans le journal du premier trimestre de 2024.

M. Vidon exprime la nécessité de présenter plus d'informations aux citoyens. Néanmoins, un certain ordre devrait être mis en place, d'abord quelque chose d'écrit puis une séance d'information publique afin que les personnes ayant lu en amont puissent poser leurs questions.

M. le Président propose de passer au vote de la résolution. Il demande à la Mairie d'effectuer un résumé du plan et d'examiner avec le service forestier la faisabilité afin d'une présentation publique sur la commune.

M. le Président donne lecture de la résolution R22 :

**Projet d'approbation du plan directeur forestier**

*Vu la présentation du plan directeur forestier du 5 juin 2023 par Mr Fouvy en commission Urbanisme, mobilité et grands projets*

*vu les articles 27 et 28 de la loi cantonale sur les forêts LForêts M 5 10 ;*

*vu l'article 30 al. 3 du règlement d'application de la loi sur les forêts RForêts M 5 10.01*

*vu l'enquête technique ayant eu lieu du 25 avril 2023 au 23 juin 2023 ;*

*vu le courrier du service du paysage et des forêts rapportant les résultats de l'enquête technique susmentionnée ;*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

1. *Approuve et décide : de préavisier positivement la révision du Plan Directeur Forestier (version janvier 2023) élaborée par le Département du territoire (DT)*
2. *Demande : d'émettre cependant une réserve sur la définition de la protection de la lisière forestière afin de faciliter la création de parcs à chien*
3. *Invite : la Mairie à transmettre ce plan directeur forestier au Conseil d'Etat en vue de son approbation.*

**La résolution R22 est approuvée par 14 oui, 0 non, 1 abstention.**

**6. Projets de délibérations**

**6.1 Projet de délibération D271** : vote d'un crédit d'engagement de CHF 140'000.- destiné à financer l'étude du projet d'architecte pour la construction d'immeubles au centre du village.

M. Berthet donne lecture du **rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 30 août 2023 concernant le crédit d'étude d'architecte pour la réalisation d'immeubles au centre du village** :

La commission « URBANISME, MOBILITÉ ET GRANDS PROJETS » a traité, lors de sa séance du 30 août dernier, le sujet d'un crédit d'étude d'architecte pour la réalisation d'immeubles au centre du village et l'organisation d'un concours d'architecture.

Mme Straccia Mollard a effectué une présentation du projet dont l'intention générale découle du Masterplan, et dont le périmètre va du champ du curé à la parcelle de la Chaumière.

Cette étude de faisabilité consiste à :

- Effectuer une vérification des contraintes légales avec les services cantonaux
- Étudier des variantes d'intervention possibles et la définition du programme des locaux
- Élaborer un cahier des charges pour le concours d'architecture

L'organisation du concours d'architecture en deux phases prévoit une phase de :

- Préparation et composition du jury
- Présélection sur la base des dossiers de candidature reçus
- Projet d'architecture en procédure anonyme et jugement

Trois propositions d'honoraires pour les deux mandats de bureau d'architecte ont été présentées par Mme Staccia Mollard

Après une discussion qui a permis aux membres de la commission de clarifier certaines interrogations, les membres de la commission ont suivi la recommandation qui leur a été faite et ont sélectionné le bureau **3BM3 Atelier d'Architecture** qui s'est distingué comme étant un candidat de grande qualité, avec une vaste expérience dans la conduite de concours. De plus, il dispose d'un réseau de contacts étendu qui sera un atout précieux pour le jury du concours,

**La commission a accepté à l'unanimité de confier le projet d'étude et la réalisation du concours au bureau 3bm3 Atelier d'Architecture pour un montant de CHF 140'000.- et vous invite à en faire de même.**

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote de la délibération D271, dont il donne lecture :

*Vu le projet de la commune de construction d'immeubles au centre du village vu l'offre d'honoraires et de prestations du bureau 3BM3 Atelier d'architecture,*

*vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 30 août 2023, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e), et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité (15 voix)**

1. D'approuver l'étude du projet d'architecte pour la construction d'immeubles au centre du village.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 140'000.- destiné à financer le coût de cette étude et l'organisation du concours. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidité de la Commune de Troinex.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

6.2 Projet de délibération D272 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 5'403'000.- destiné à financer les frais de construction d'un pavillon scolaire provisoire et autorisation d'emprunter :

M. Amstad donne lecture du **rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 13 septembre 2023 au sujet du crédit de Construction d'un pavillon scolaire provisoire** :

*Lors de la séance du 13 septembre 2023, le bureau Dupraz (mandataire) nous a présenté le projet de réalisation de locaux scolaires provisoires.*

*La Commune a un besoin urgent de locaux scolaires dans les buts, d'une part d'absorber l'arrivée de nouvelles familles et par la suite, être utilisés comme locaux provisoires, lors de la transformation de l'école.*

*L'intégration d'un pavillon au milieu d'un village n'est pas toujours aisée. La commission avait à cœur de trouver une solution esthétique et respectant les normes énergétiques.*

*Nous avons choisi un pavillon fabriqué en Suisse avec du bois de provenance indigène.*

*Une seule des offres proposées pouvait nous garantir un délai d'exécution très serré avec de solides expériences sur le canton de Genève.*

*Après quelques interrogations et discussions, la commission a décidé à l'unanimité, de confier la réalisation du pavillon à l'entreprise ERNE AG pour un montant de CHF 5'403'000.00 qui inclus également la faisabilité de poser des panneaux solaires.*

*La commission vous invite à voter en faveur de ce projet.*

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote de la délibération D272, dont il donne lecture :

*Vu le crédit de CHF 224'000.-, voté par le Conseil municipal le 12 décembre 2022, destiné à financer les frais d'une étude de faisabilité en vue de la construction de pavillons scolaires provisoires,*

*vu la nécessité de disposer de locaux supplémentaires pour accueillir de nouveaux élèves lors de la rentrée scolaire 2024 et de disposer de locaux provisoires durant les futurs travaux de transformation et d'agrandissement de l'école de Troinex,*

*vu l'estimation du coût des travaux du 13 septembre 2023 établi par le bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz se montant au total à CHF 5'627'000.- (y compris les frais d'étude de CHF 224'000.-),*

*vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 13 septembre 2023,*

*conformément à l'article 30, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité**

- 1. D'approuver la réalisation des travaux de construction d'un pavillon scolaire provisoire, selon le projet approuvé par la commission Urbanisme, mobilité et grands projets.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 5'403'000.- destiné à financer ces travaux.*
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*

4. *D'amortir la dépense nette totale y compris les frais d'étude déjà votés, au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.*
5. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 5'000'000.- afin de permettre le financement de ces travaux.*

## **7. Nomination de président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2024**

Mme Reymond-Dorsay (PLR) propose M. Jérémy Annen comme Président.

Mme Tomassi (Le Centre/PVL) présente M. Sébastien Bourqui comme Vice-président.

M. Moraga (Les Verts) propose M. Bertrand de Weck comme suppléant du Président.

Mme Hirsch (Hors-parti) présente Mme Olivia Manzin comme suppléante du Vice-Président.

## **8. Propositions individuelles et questions**

### **Benne à déchets**

À la demande de M. Berthet de produire un bilan sur la pose de la benne pour les déchets verts, M. le Maire répond que la réalisation dudit bilan est en cours. Lorsque les chiffres exacts concernant l'évolution des déchets suite à la suppression de la déchetterie centralisée seront connus, ils seront présentés en commission.

M. Berthet souligne qu'à titre personnel cela lui convient, mais suppose que pour les personnes qui habitent dans un périmètre proche du centre, il s'agit d'une péjoration de la qualité du service. M. Berthet demande s'il serait envisageable de faire le même service mais en déplaçant la benne vers le local des pompiers permettant un accès plus facile pour les usagers.

M. le Maire répond que le positionnement de la benne a suscité quelques difficultés, car un camion doit déposer et enlever la benne. Le changement de place ne faciliterait pas le travail du service de la voirie.

### **Jumelage**

Concernant le jumelage avec la commune arménienne, M. Vidon demande s'il s'agit d'un acte purement symbolique ou si cela aura des implications concrètes.

M. le Maire répond que le jumelage entraînera de réelles implications, telles que le pouvoir d'échanger entre les villages, de faire venir des écoliers de Tsakhkadzor et d'envoyer des écoliers de Troinex. Ce projet est discuté depuis longtemps, mais a été mis en silence lors de la pandémie Covid. Suite à un voyage en Arménie réalisé en 2018 ou 2019, le Conseil municipal a exprimé la volonté d'effectuer un jumelage. Les Arméniens de la Commune sont très enthousiastes à cette idée. De plus, il serait bénéfique que le futur comité de jumelage soit composé de résidents de la commune plutôt que de membres de l'Exécutif. À ce jour, plusieurs personnes ont montré de l'intérêt pour cette implication.

M. le Président demande au public et à la procès-verbaliste de bien vouloir se retirer avant le point 9, qui sera traité à huis clos.

*Départ du public et de la procès-verbaliste à 20h55.*

**9. Huis Clos : demandes de naturalisations**

*M. le Président lève la séance à 21h00*

Le Président :

Roland Rüttimann

La Secrétaire :

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :